

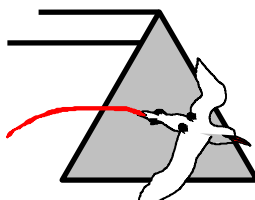
PLAN DE GESTION SIMPLIFIE DU SITE DE DZIANI KARIHANI

MAYOTTE

1^{ère} partie : Etat des lieux



Photo Robin ROLLAND - DAF



ESPACES

SARL au capital de 8 000 Euros
N°11 Centre Amatoula
BP 168 – ZI de Kawéni
97600 MAMOUDZOU

Tél./Fax. : 02 69 62 29 42
Email : contact@espaces.fr

SOMMAIRE

<u>1 - INFORMATIONS GENERALES</u>	p 1
11- Localisation, limites du site	p 1
12- Statuts du site	p 1
13- Statut des terrains environnants et impacts de ceux-ci	p 1
14- Voies d'accès, équipements divers	p 1
141 Les voies d'accès	p 1
142 Les équipements	p 4
<u>2 - CARACTERISTIQUES PHYSIQUES</u>	p 5
21 Climatologie	p 5
22 Géologie	p 5
23 Morphopédologie	p 7
24 Hydrologie, hydrographie, qualité de l'eau	p 7
<u>3 - CARACTERISTIQUES BIOLOGIQUES, ECOLOGIQUES ET PAYSAGERES</u>	p 9
31 - Les habitats recensés	p 9
311 - La notion d'habitats à Mayotte	p 9
312 - Les habitats identifiés	p 9
32 - Flore et faune	p 9
321 – Etat général des connaissances sur la flore et la faune.	p 9
3211 La flore	p 9
3212 La faune	p 11
322 - Espèces remarquables et spectaculaires	p 15
33 - Facteurs déterminants conditionnant l'évolution de l'écosystème	p 16
331 - Facteurs naturels des dynamiques végétales	p 16
332 - Facteurs artificiels	p 16
34 - Qualités paysagères	p 16
341 – Notoriété	p 16
342 - Unités paysagères et ambiances	p 16
343 - Perception interne et externe	p 17
344 - Points focaux éléments forts	p 17
<u>4 - CARACTERISTIQUES CULTURELLES ET SOCIO-ECONOMIQUES</u>	p 19
41 Utilisations humaines actuelles sur le site	p 19
411 Agriculture	p 19
412 Forêt	p 20
413 Chasse	p 20
414 Pêche	p 20
415 Fréquentation et autres loisirs	p 20
42 Utilisations humaines actuelles proches du site	p 21
421 Utilisation des terres et de l'eau	p 21
422 Urbanisation	p 21
423 Zonage et aménagement du territoire	p 21
43 Utilisations humaines antérieures	p 22
Bibliographie	
Annexes	
Annexe n°1 : Arrêté préfectoral de transfert de gestion	
Annexe n°2 : Extrait du plan cadastral	
Annexe n°3 : Pièces relatives à la construction du déversoir de crue	
Annexe n°4 : Liste des espèces végétales inventoriées	

1 - INFORMATIONS GENERALES

11- Localisation, limites du site

Le Dziani Karihani est le seul lac naturel d'eau douce de l'île de Mayotte. Il est formé par une dépression du plateau de Combani, située au sud du CCD1 entre les villages de Tsingoni et Combani (Figure 1).

La superficie du site géré par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) est de 7,08 ha.

La parcelle est composée d'un terrain domanial de 4,20 ha appartenant à la CDM, dont la gestion a été transférée au CELRL par arrêté préfectoral 78/SG/DSF et de deux terrains privés titrés, rachetés en 2001, d'une superficie totale de 2,88 ha.

12- Statuts du site

Le lac Karihani est situé sur un terrain domanial, appartenant à la CDM, dont la gestion à été transférée au CELRL par **arrêté préfectoral 78/SG/DSF du 20 octobre 1997**(Annexe n°1). Titré T 80, ce terrain fait partie du Domaine Public Lacustre (DPL).

Lors de sa campagne d'acquisitions de 2001, le CELRL est devenu propriétaire de 2 terrains titrés attenants au terrain domanial du lac, ayant été rachetés à M. Zoubert ADINANI (parcelle T 2856) et Mme Ahmed RAHA (parcelle T 5899).

13- Statut des terrains environnants et impacts de ceux-ci

A l'exception de la parcelle T80 qui est domaniale, tous les terrains jouxtant le site géré par le CELRL sont des propriétés privées et sont, au regard du plan cadastral (Extrait en annexe n°2), tous titrés.

Les propriétaires des parcelles environnantes sont :

Parcelle T 1600 (section AV n°20) : Saindou OUSSOUFY - CHICONI
Parcelle T 2856 KARIANI (section BC n°13) : Zoubert ADINANI – TSINGONI
Parcelle T 4704 KARIHANI (section AY n°6) : Mohamed BOUNOU – TSINGONI
Parcelle T 5499 KARIHANI (section AY n°8) : Ahmed RAHA - COMBANI
Parcelle T 1757 BABOU RIZIKI (section AV n°24) : Said Ali MOHAMED - SADA

Les impacts de ces terrains sur le site de Karihani sont essentiellement liés aux pratiques agricoles et aux techniques culturales employées. L'érosion des terres sur les pentes de la cuvette et le pâturage des bovins aux abords et au fond du lac sont les principales pressions exercées sur le milieu.

14- Voies d'accès, équipements divers (Figure 2)

141 Les voies d'accès

Depuis la route CCD1 entre Combani et Tsingoni, une piste agricole carrossable d'une longueur de 270 mètres conduit au lac Dziani Karihani. A l'approche du lac, elle se dédouble pour contourner le site par l'est sur encore 700 m et par l'ouest sur environ 400 m. Ces pistes sont sans issues pour les véhicules, mais sont prolongées par de nombreux petits sentiers pédestres empruntés par les agriculteurs et éleveurs de la zone.

Une barrière cadénassée (Figure 3) a été posée de longue date, à hauteur du lac, sur la piste longeant le lac par l'Ouest. Elle bloque l'accès des véhicules mais laisse le passage aux promeneurs et aux agriculteurs grâce à une porte posée à coté.

A noter que la piste longeant le site à l'Est permet de suivre le petit cours d'eau issu du lac et d'aboutir à la rivière Mro oua Haoutoungou, au niveau d'une cascade pouvant, à l'avenir, être mise en valeur parallèlement à la gestion du Lac Karihani lui-même.

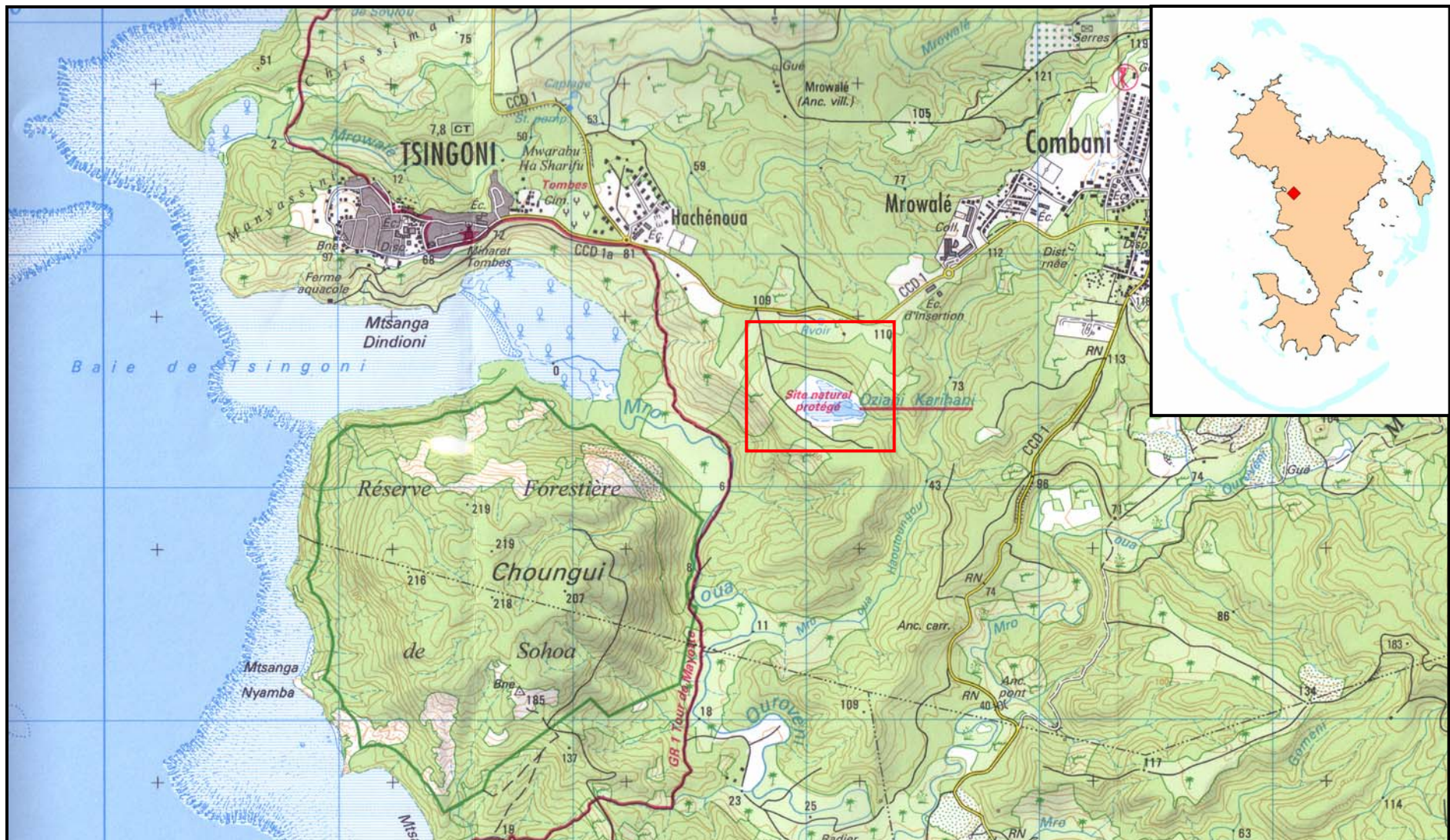


Figure 1 : Situation géographique du Lac Karihani (Extrait de la carte IGN 4410 MT au 1/25000)



Figure 2 : Cartographie des équipements et des accès au site

142 Les équipements

Les principaux équipements du site ont été mis en place par les éleveurs, utilisateurs traditionnels du Dziani Karihani.

Il s'agit donc essentiellement des clôtures visibles au fond du lac, destinées à séparer les troupeaux des 3 utilisateurs actuels du site. Ces clôtures, présentes depuis plus de 15 ans, sont réalisées en bambou et en bois, donc de construction assez légère. Cependant, elles ont été récemment renforcées à l'aide de matériaux plus solides, fils de fer et fils barbelés.

Ces clôtures, bien qu'artificialisant l'aspect, par ailleurs naturel du site, sont utiles principalement aux éleveurs, et accessoirement aux observateurs ornithologistes amateurs qui fréquentent le site. Ces équipements servent en effet de reposoir aux nombreux oiseaux inféodés à ce milieu humide et notamment au caractéristique crabier blanc.



Figure 3 : Barrières et clôtures installées sur le site

En 1997, suite à des dégradations commises par des agriculteurs sur le verrou naturel de la dépression de Karihani, le CELRL, nouveau gestionnaire de ce site, entreprend avec le Service Environnement Forêt et une société d'espaces verts, la réhabilitation de ce verrou (Figure 4).

Ces travaux consisteront en la pose de gabions de part et d'autre de l'exutoire naturel, et en la construction d'un déversoir de crue, (voir annexe n°3 : devis, croquis et déclaration Loi sur l'eau), censés maintenir le niveau du lac. Cet aménagement est toujours en place actuellement et semble en bon état, mais il n'a pas empêché l'assèchement régulier du lac.



Figure 4 : Gabions et déversoir de crues aménagés à l'exutoire du lac

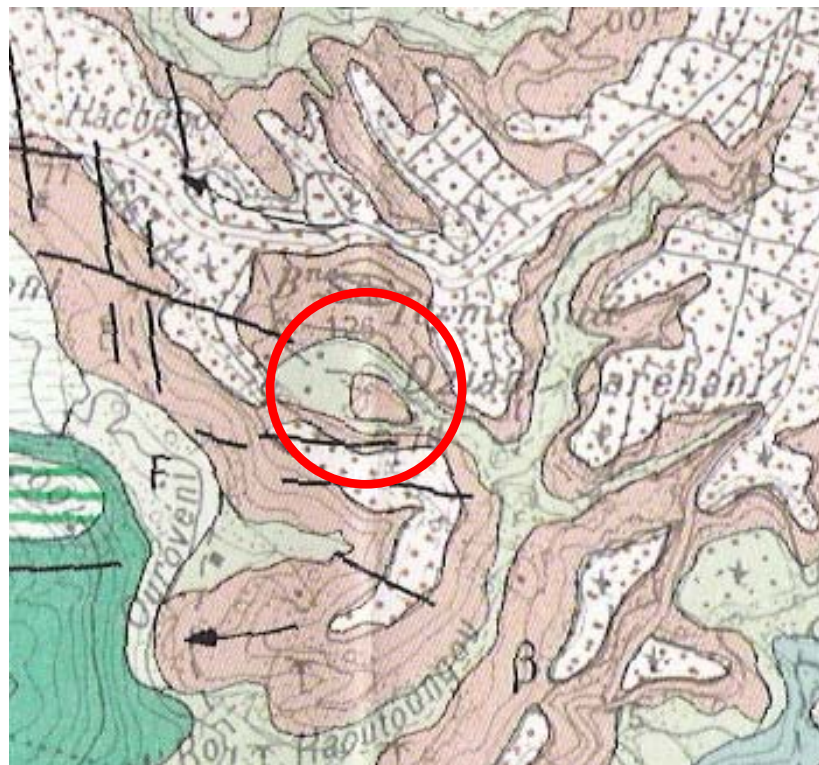
2 - CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

21 Climatologie

Le climat de Mayotte est de type tropical humide insulaire, avec une température moyenne annuelle comprise entre 21 et 28° C. Il alterne entre une saison des pluies, de novembre à mai, marquée par des vents de régime N-NW chargés d'humidité déposant sur l'île des pluies orographiques, et par une saison sèche, de mai à novembre, dominée par les Alizés soufflant du S-SE.

Le nord de l'île, où se trouve le lac, reçoit plus de 1500 mm d'eau par an et le Dziani Karihani se trouve proche de l'isohyète 1,8 m/an.

22 Géologie



LEGENDE

CJ	Formations de rivières = alluvions et petites accumulations de déjection (blocs, limons, argiles, accumulations détritiques, souvent ferralitiques)
1,4 à 1,8 MA = série différenciée au Nord	
β	Laves différenciées de fond de vallée du M'Sapéré (1,4 à 1,5 MA) et massif de Digo

Figure 5 : Extrait de la carte géologique de Mayotte L.STIELTJES (BRGM 1979)

Le lac est situé dans une cuvette du plateau de Combani.

La carte géologique de L.Stieltjes (BRGM 1979) (Figure 5) situe ce lac au milieu d'une formation alluvionnaire de rivière et indique une tache de basalte, issue des coulées du Mtsapéré et du Digo, correspondant avec l'emprise du lac au fond de la cuvette. Chronologiquement, les alluvions de fond de vallées se déposent généralement par-dessus les coulées de basaltes, et nous devrions plus logiquement trouver des alluvions en fond de cuvette et des traces de basaltes éventuelles sur le pourtour.

L'analyse de la carte des faciès géologiques de L.GIORGI (DAF/SER2004) (Figure 6) montre que le plateau de Combani est recouvert d'une épaisse couche de pyroclastites, autrement dit de cendres volcaniques, et que la dépression de Karihani contient en effet des alluvions déposées par les eaux de ruissellement alimentant le lac.

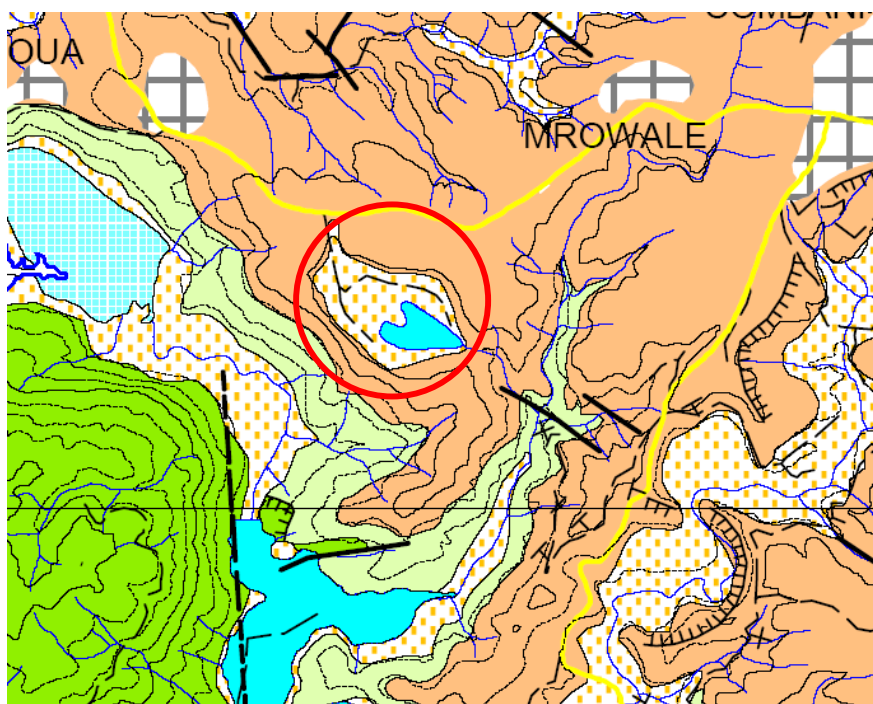


Figure 6 : Extrait de la carte des faciès géologiques de Mayotte (L.GIORGI/DAF/SER 2004)

LEGENDE

-  Brèches remaniées
-  Pyroclastites récentes (cendres, brèches,...)
-  Pyroclastites dominantes (niveau repère)
-  Pyroclastites dominantes (cendres, brèches,...)
-  Basaltes massifs et compacts (coulée à débit prismé)
-  Coulées de basaltes
-  Coulées de basaltes (à pyroxènes et/ou olivine)
-  Colluvions et alluvions de fond de vallée
-  Eboulis, blocs,...
-  Phonolites

Notons tout de même que cette dernière carte des faciès géologiques montre également, à l'Ouest et au Sud du lac Karihani sur les coteaux de la vallée de l'Ourouveni et de l'Haoutoungou, la présence sous les pyroclastites, de coulées de basalte. Nous émettrons donc ici l'hypothèse, demandant bien sur confirmation par des investigations plus poussées, que ce basalte affleurerait au fond de la cuvette de Karihani (confirmant ainsi la carte de Stieljes 1979), créant une couche imperméable sous les limons et alluvions déposées au fond du lac, retenant ainsi les eaux de pluie et permettant le remplissage du lac en saison chaude.

23 Morphopédologie

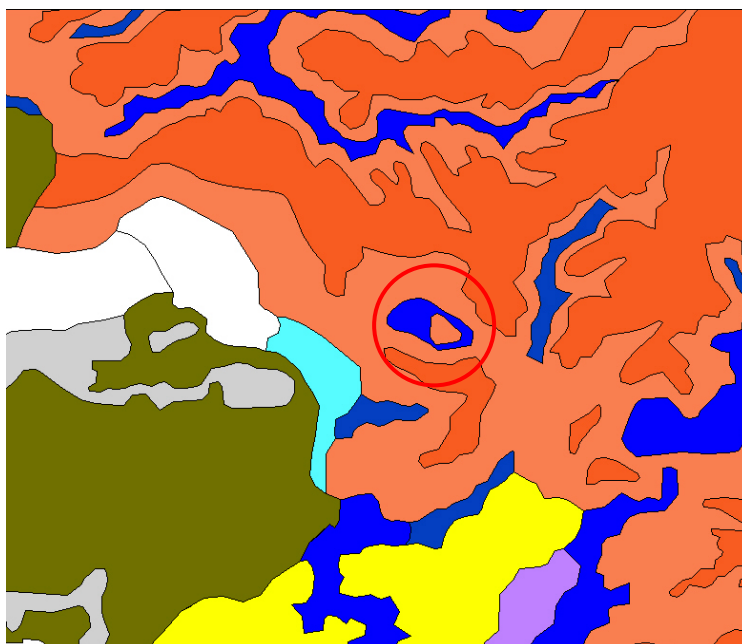


Figure 7 : Extrait de la carte morphopédologique de Mayotte (LATRILLE 1981)

Le lac de Karihani se trouve dans une dépression du plateau de Combani dont l'altitude en périphérie du site oscille entre 100 et 110 mètres. En l'absence de relevés topographique précis sur le site, le fond du lac se trouve à une cote estimée entre 70 et 75 mètres, le déversoir de crue étant calé à la cote 75 m NGM.

D'après la carte morphopédologique de Latrille le site se trouve sur des formations du volcanisme moyen de type planèzes (versants et partie basse du lac) et une formation de plaine intérieure correspondant à la périphérie du lac.

24 Hydrologie, hydrographie, qualité de l'eau

Le Karihani draine les eaux de ruissellement issues des précipitations d'une partie du plateau de Combani et les eaux d'infiltration des terres environnantes.

Il alimente le cours d'eau permanent Mro oua Haoutoungou, lui-même affluent de la rivière Mro oua Ourouveni, dont l'estuaire en baie de Tsingoni présente une des plus belles mangroves de l'île.

On ne peut exclure, sans investigations plus poussées, la présence d'une nappe affleurante au fond du lac, qui participerait à son alimentation. La configuration géologique du plateau de Combani (pyroclastites sur basalte) étant propice à la formation de nappes phréatiques.

Sa profondeur n'excède pas quelques mètres en saison humide et il arrive qu'il soit totalement asséché en saison des alizés. Ceci s'est produit en 2005, et à l'heure où nous écrivons, le Dziani Karihani n'est toujours pas remis en eaux (Figure 8). D'après les utilisateurs du site (voir caractéristiques socioculturelles et économiques), la tendance à l'assèchement en période d'alizés est de plus en plus marquée, notamment depuis les 3 dernières années.

Le petit cours d'eau issu du lac Karihani alimente la rivière Ourouveni via son affluent principal, l'Haoutoungou. L'évolution de la grande mangrove de la baie de Tsingoni est directement influencée par le débit de la rivière Ourouveni qui lui apporte l'eau douce nécessaire à l'équilibre des espèces la composant. On peut donc extrapoler en estimant que le niveau des eaux du lac Karihani possède une influence, même indirecte, par son débit à l'exutoire, sur l'hydrologie de la mangrove de Tsingoni.



Figure 8 : Le Dziani Karihani en janvier 2005 et octobre 2005 (de gauche à droite)

3 - CARACTERISTIQUES BIOLOGIQUES, ECOLOGIQUES ET PAYSAGERES

31 - Les habitats recensés

311 - La notion d'habitats à Mayotte

Bien qu'ancienne dans l'étude des sciences de la vie, la notion d'habitat reste un concept flou et diversement abordé par les auteurs, variant en fonction des époques, des spécialités étudiées et des cultures écologiques des auteurs.

La Directive Européenne 92/43/CEE (Natura 2000), dite « Directive Habitats », fixe toutefois un cadre législatif et administratif à cette notion et elle pose la définition d'**Habitats naturels** comme étant **des zones terrestres ou aquatiques se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles.**

C'est à partir de cette définition qu'un travail a été entrepris en 2004-2005 par V.Boullet (Conservatoire National Botanique de Mascarin) et le Service Environnement et Patrimoine Naturel de la DAF, afin d'établir une typologie des habitats de Mayotte, avec comme principal descripteur des différents habitats, la végétation (espèces et associations d'espèces), considérée comme le caractère le plus déterminant.

Les habitats naturels de Mayotte peuvent donc être répartis entre habitats marins et habitats terrestres.

Globalement on retiendra pour les habitats terrestres de Mayotte 6 grands types :

- Végétation littorale ;
- Zones humides ;
- Falaises, rochers et éboulis ;
- Pelouses, savanes et fougères ;
- Forêts et végétations associées ;
- Végétation rudérale.

312 - Les habitats identifiés (voir figure 9)

Selon l'esquisse de typologie des habitats établie récemment (V.Boullet 2005), le Lac Karihani appartient aux « Eaux non marines » des habitats terrestres et plus précisément à la catégorie « Marais et prairies humides ».

Les espaces attenants au lac appartiennent eux à la catégorie « Espaces Agricoles ».

Le site du Lac Karihani présente donc en termes d'habitats :

- des herbiers aquatiques à *Nymphaea* et *Lemna*
- des prairies amphibies à plusieurs niveaux
- des parvo roselières à *Polygonum*
- des ourlets hygrophiles
- des habitats agricoles (cultures, pâturages, Agro-forêt/fourrés secondaires à avocat marron et *Flugea virosa*)

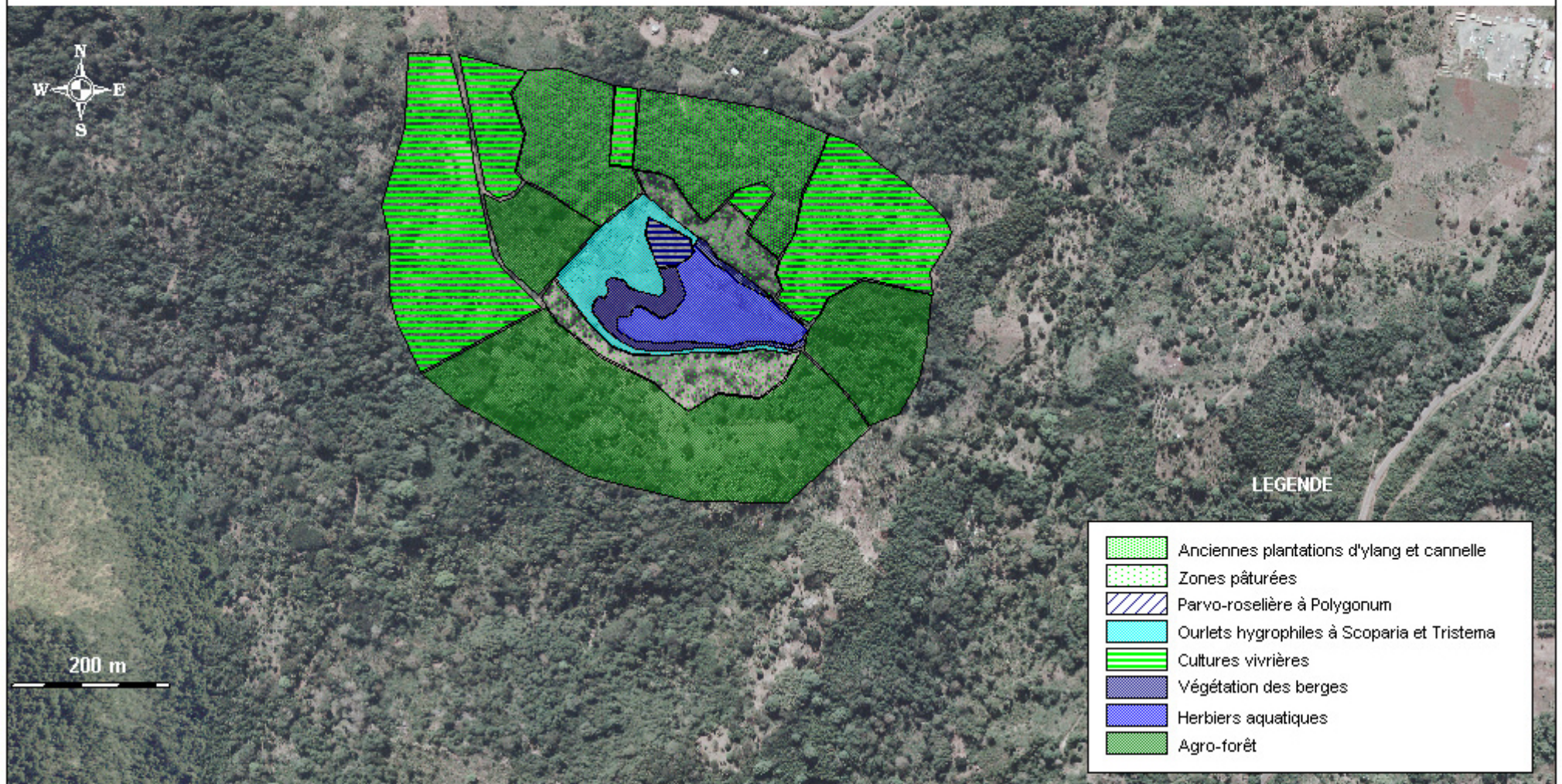
32 - Flore et faune

321 – Etat général des connaissances sur la flore et la faune.

3211 La flore (voir liste des espèces végétales en annexe n°4)

La flore du lac Karihani présente une séquence hydromorphe complète de ceintures végétales pâturées, réparties de manière concentrique, en fonctions de gradients d'hygrophilie, déterminés par la microtopographie du site.

Figure 9 : Carte de la végétation du Dziani Karihani



Tout d'abord, une flore aquatique composée de Nénuphars à fleurs violettes [*Nymphaea nouchali* var. *zanzibarensis*] est présente dans les eaux du lac. Lors des périodes d'assèchement, les bulbes de cette espèce sont clairement visibles dans la partie basse du lac piétinée par les bovins. Cette nymphéaie n'est pas typique du lac Karihani puisqu'on la trouve également dans les marais de Coconi, dans certains bras de rivières (Dzoumogné, Obs. Pers.) mais également dans les récentes retenues collinaires (Combani et Dzoumogné) dont elle commence à coloniser les eaux peu profondes des berges.

Un voile de surface d'une plante flottante assez courante dans les eaux stagnantes de la région [*Lemna aequinoctalis*] est également visible et complète ce peuplement strictement aquatique.

Essentiellement composée d'espèces à vaste répartition régionales ou pantropicales, la végétation des berges n'en est pour le moins que tout à fait originale dans ce contexte d'habitat humide d'eau douce qu'est le Lac Karihani.

La graminée *Leersia perrieri* (endémique de Madagascar) est signalée à Karihani pour la première fois en dehors de son habitat naturel malgache de la région de Majunga (Boullet V. 2005). Elle constitue sur les berges du lac Karihani la frange pionnière des rives exondées et recouvre en grande partie la zone basse du lac lors de ses assèchements temporaires. Cette pelouse naturelle semble être aussi à l'origine de l'attrait du lac pour les éleveurs et leurs bovins, puisque contrairement à l'idée reçue, c'est essentiellement pour le pâturage que les agriculteurs semblent utiliser le site, l'eau stagnante du lac étant d'après eux de mauvaise qualité sanitaire pour leurs bêtes (voir caractéristiques culturelles et socio-économiques du site).

Signalons enfin que *Leersia perrieri* sera inscrite sur la future liste d'espèces végétales protégées à Mayotte (Sources SE/FB).

La 3^{ème} ceinture végétale, prairie amphibie pionnière de niveau moyen, est composée de *Leersia perrieri* et de *Lindernia rotundifolia*, qui se distingue du tapis herbacé par une floraison abondante, colorée de blanc et de violet.

La prairie amphibie de haut niveau, plus longtemps exondée, est aussi la plus variée floristiquement. Outre *Lindernia rotundifolia*, on y retrouve d'autres herbacées hygrophiles comme *Alternanthera sessilis*, *Glinus oppositifolius*, *Oldenlandia goreensis*. Deux cyperaceae sont également présentes, *Fimbristylis dichotoma* et *Kylinga elata*.

Un peuplement à *Polygonum senegalense* est également présent dans une zone envasée située en queue de lac, à l'extrémité nord/est. Ce peuplement, nommé parvo-roselière, est en contact direct avec l'herbier aquatique en période de pleines eaux et reste très humide même en saison sèche. *Polygonum senegalense*, que l'on retrouve également à Mayotte sur les dépôts alluvionnaires internes des méandres de rivières ou dans les marais, est ici parasitée par une petite liane aphyllé remarquable, de la famille des Convolvulaceae, *Cuscuta australis*.

Des ourlets hygrophiles sont également visibles sur le pourtour du lac et terminent cette séquence végétale associée à un milieu humide dulçaquicole. Ils sont principalement constitués par deux espèces à large répartition, *Scoparia dulcis* et *Tristemma viridanum*, ainsi que par deux cypéracées citées précédemment, *Kylinga elata* et *Fimbristylis dichotoma*.

Notons tout de même la présence en bordure Nord est du lac, dans une zone pâturée, d'une frange de Vigne marronne [*Rubus alceifolius*], plante à caractère envahissant en milieu humide à Mayotte. La présence de zébus autour de ces quelques bosquets semble pour l'instant limiter la propagation de cette espèce sur le site mais son extension encore limitée permettrait la mise en place aisée d'un plan de lutte contre cette peste.

Concernant la végétation présente sur les pentes de la cuvette de Karihani, il s'agit essentiellement :

- De vestiges des plantations de cannelle et d'ylang ylang de la société Bambao : la hauteur des tiges de ces derniers indique que plus aucune exploitation de fleurs n'existe pour cette espèce. L'écorce de cannelle reste prélevée épisodiquement, principalement par les éleveurs présents sur le site.

- Des cultures vivrières, composées de manioc, bananiers, ambrevades et ananas, qui gagnent peu à peu du terrain sur les reliques de cultures de rentes citées précédemment.
- D'une agro-forêt composée d'espèces fruitières plantées par les agriculteurs de la zone (jacquiers, manguiers, agrumes, arbres à pain), et d'espèces de recrû forestier (Avocat Marron, *Flugea virosa*) prélevées régulièrement par les éleveurs pour l'alimentation de leur bétail.

3212 La faune

AVIFAUNE

Cette composante essentielle de la faune du lac Karihani a depuis de nombreuses années fait l'objet d'études. Le lac est aujourd'hui considéré comme le **3^e site en nombre d'espèces observées** (Rocamora G. 2004) puisque 21 y ont été recensées lors des derniers comptages et plus de 45 sont considérées comme fréquentant le site et ses abords régulièrement ou occasionnellement. Rocamora place également le lac Karihani comme **second site en nombre d'oiseaux y stationnant** tout au long de l'année, derrière la vasière des Badamiers (autre site du CELRL).

Y sont observables :

Des oiseaux aquatiques, dépendant du site soit pour leur nidification (Grèbe castagneux, poule d'eau) soit pour leur nutrition (Crabier blanc, Hérons garde bœufs, Vintsi)

Des oiseaux migrateurs limicoles, trouvant refuge à Mayotte pendant leur hivernage, ou de passage sur l'île au cours de leur migration, soit entre Madagascar et l'Afrique, soit entre l'hémisphère nord et l'hémisphère sud (Chevaliers, Flamand rose, Glaréole).

Des oiseaux terrestres stricts, caractéristiques de Mayotte, fréquentant les environs directs du lac mais non inféodés à ce milieu humide (Souimanga, Drongo, Courol, etc).

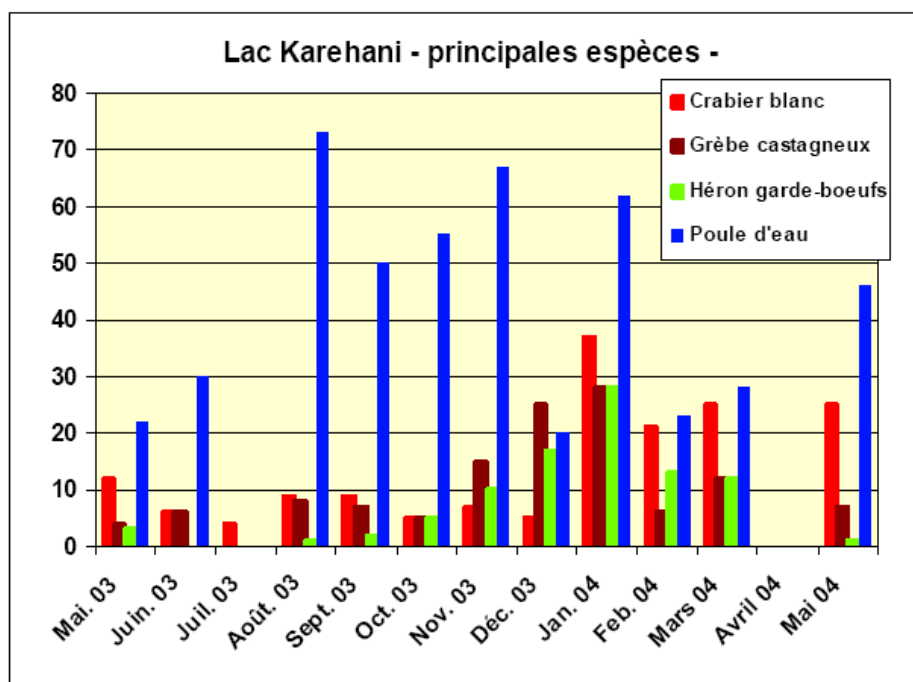


Figure 10 : Principales espèces du Dziani Karihani (extrait de Rocamora G. 2004)

Le Karihani abrite plus de 1% de la population mahoraise de **Crabier blanc** [*Ardeola idae*] dont il est le principal site d'alimentation et dont le premier site de nidification a été découvert récemment en baie de Boueni (Rocamora G. 2004). Une observation de 37 individus y a été réalisée en janvier 2004 par G.Rocamora. **Cette espèce est inscrite sur la liste rouge de l'UICN des espèces menacées au niveau mondial** et son abondance au Dziani Karihani pourrait justifier l'inscription du site comme ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux).

Note sur la convention RAMSAR et la possibilité d'inscrire le Lac Karihani comme site RAMSAR (Extrait de Rocamora 2004)

« Le Lac Karihani ne vérifie pas de critère d'importance internationale de type A4 pour la convention de Ramsar (seuil : 100 ind.), mais vérifie cependant le critère ZICO A1 du fait de la présence régulière de plus de 30 Crabiers blancs à partir de janvier. Il s'agit du site d'alimentation le plus important de Mayotte pour cette espèce, qui fonctionne en interdépendance avec la Baie de Bouéni, et la principale zone humide naturelle d'eau douce de Mayotte. Il abrite un ensemble d'espèces caractéristiques des milieux humides de la région, en particulier la Talève d'Allen ou la Grande Aigrette, qui y sont régulièrement observées. Ce site pourrait néanmoins être proposé pour être déclaré au titre de la Convention de Ramsar comme proposé dans le Plan de Gestion du Lagon de Mayotte (Anonyme, 2004). Il s'agit en effet du seul lac possédant un ensemble d'espèces et d'habitats palustres caractéristiques des milieux humides de la région, dont la Talève d'Allen qui y est présente de façon irrégulière. »

C'est également sur ce site que l'on observe la plus grande concentration de **Héron garde-bœuf** [*Bubulcus ibis ibis*] dont la présence est grandement liée à celle des zébus pâturant les rives du lac.

D'autres ardéidés (famille des hérons) fréquentent régulièrement le site mais en effectifs très réduits. C'est le cas de la **Grande Aigrette**, héron cosmopolite, dont nous avons observé 2 individus en compagnie d'un flamand rose le 19/11/2004.

Le **Héron de Humblot**, espèce endémique de Madagascar, est également signalée (Louette M. 99). Notons que cette espèce est classée par L'UICN comme vulnérable au niveau mondial. Ces deux Hérons sont supposés non nicheurs à Mayotte.

La **Poule d'eau** [*Gallinula chloropus*], dont le nom mahorais, Kariha, donne son appellation au lac, y est sédentaire et nicheuse, la nymphéaie à *Nymphaea nouchali* lui permettant d'assurer la construction de son nid amphibie. Complètement absente du site lors des périodes d'assèchements du lac, cette espèce est la première à recoloniser les lieux lors de sa remise en eaux (Obs.Pers.21/12/2005).

Elle y côtoie une autre espèce nicheuse des milieux aquatiques d'eau douce, le **Grèbe castagneux**. Celui-ci y est présent régulièrement mais en effectifs variables. C'est une des espèces d'oiseaux pour lesquelles la conservation et la gestion du lac sont importantes.

Le Dziani Karihani est le seul lieu, avec la récente retenue collinaire de Combani, ou soit mentionnée pour Mayotte la petite poule sultane ou **Talève d'Allen** [*Porphyrio allen*]. Malgré des observations répétées entre 1992 et 1998 (Louette 1999) et des observations récentes de 2 à 3 individus en février et mars 2004 (Rocamora & Rolland) il ne semble pourtant pas que cette espèce y soit sédentaire ou nicheuse.

Le lac Karihani est également un lieu d'observation privilégié pour certaines espèces migratrices limicoles qui y trouvent un lieu idéal de repos. C'est le cas pour le **Chevalier stagnatile**, le **Chevalier sylvain**, le **Chevalier aboyeur** et le **Chevalier guignette**, tous récemment observé sur le site (Rocamora G. 2004).

Notons également l'observation possible depuis une année environ, d'un **Flamand Rose** [*Phoenicopiterus ruber*]. Il s'agit apparemment d'un individu juvénile, la couleur rose n'étant pas encore bien marquée, qui aurait fait escale sur l'île au cours d'une migration (les Flamands roses sont connus nicheurs à Aldabra et sont présents à Madagascar et en Afrique de l'Est), et qui n'aurait pu reprendre son envol avec le reste du groupe. Il semble se déplacer sur l'île puisqu'il a été vu également au cours de l'année sur la vasière des Badamiers, et récemment sur la retenue collinaire de Combani.

Parmi les **oiseaux terrestres** de Mayotte fréquentant les friches agricoles et les recrus forestiers ceinturant le lac, seules les espèces strictement inféodées aux milieux forestiers primaires, comme le Ninga [*Alectroenas sganzini*] semblent absents du site. Des Courols, des Pigeons des Comores, sont facilement observables aux alentours du lac et profitent de la concentration de nourriture (fruits, insectes, reptiles) induite par la présence du plan d'eau.

Louette M. (1999) note, dans une étude consacrée à la population mahoraise d'**Epervier de Frances**, petit rapace cosmopolite, une très forte densité de cette espèce sur une parcelle se trouvant « entre Tsingoni et Mroalé », mais sans en préciser l'emplacement exact. Il se pourrait très bien que la parcelle étudiée se trouve proche ou même sur le site du lac Karihani, les proies de l'épervier (reptiles, batraciens, petits oiseaux, rongeurs) étant assez fréquentes dans cette zone humide.

MAMMIFERES

Les espèces classiques et emblématiques de l'île fréquentent les abords du lac :

Le Maki [*Eulemur fulvus mayottensis*], lémurien endémique de Mayotte. Très commun dans la région de Combani (« Komba » signifiant lémurien en shimaoré), il occupe l'ensemble des zones boisées de l'île ainsi que les espaces agricoles anciens, où il trouve facilement sa nourriture (fruits, feuilles, fleurs). Peu de données sont disponibles sur sa fréquence et sa répartition à l'échelle de Mayotte, mais nos sorties sur le site du Dziani Karihani nous ont à chaque fois permis d'observer au minimum 2 groupes de ces primates, de 5 à 8 individus chacun.

La Roussette [*Pteropus seychellensis comorensis*], très commune également à Mayotte, cette chauve souris frugivore est reconnue comme étant sur l'île le seul pollinisateur du Kapokier [*Ceiba pentandra*] dont de beaux individus peuplent les versants de la cuvette de Karihani.

Le Maki et la Roussette de Mayotte sont inscrits à l'annexe 2 de la Convention de Washington sur le commerce des espèces, et protégés par arrêté préfectoral 347/DAF/00 du 07 août 2000.

La Civette rasse [*Viverricula indica*] et **Le Tenrec** [*Tenrec ecaudatus*]: ces deux espèces n'ont pas pu être observées lors de nos investigations, mais les témoignages des utilisateurs traditionnels du site confirment la présence de ces deux mammifères assez communs de l'île.

La chasse au tenrec est couramment pratiquée sur le site et réglementée sur l'île par arrêté préfectoral 36/DAF/98 du 27 mai 1997.

AMPHIBIENS

Le lac Karihani présente, en tant que milieu humide d'eau douce, une grande concentration de batraciens. 2 espèces sont présentes à Mayotte, la Rainette [*Boophis tephraeomystax*] et la Grenouille [*Mantydactylus granulatus*].

La présence abondante de la Rainette est signalée sans surprise par Louette M. (1999), celle de la Grenouille reste à confirmer ou infirmer, les investigations dans ce sens ne pouvant être menées, alors que le lac est asséché à l'heure où nous écrivons et que la littérature n'en fait pas mention.

REPTILES

Les deux espèces de serpents présentes à Mayotte semblent fréquenter le site. Une couleuvre de Mayotte [*Liophidium mayottensis*] a été trouvée morte non loin du lac lors d'une de nos sorties (Figure 11) et les agriculteurs du site nous signalent également le serpent des cocotiers [*Lycodrias sanctijohanniis*].



Figure 11 : Couleuvre de Mayotte trouvée morte près du lac

ENTOMOFAUNE

Il n'existe à l'heure actuelle aucun inventaire spécifique de l'entomofaune du lac Karihani. Les derniers travaux effectués sur le sujet par Raphaël Parnaudé du MNHN de la Réunion, dans le cadre de la contribution à la mise en œuvre de l'inventaire des ZNIEFF(2005), se limitent à un recensement des espèces présentes et de leur statut mais sans données concernant leur répartition sur l'île.

Comme annoté dans le plan de gestion du lagon (Anonyme 2002) il serait intéressant d'étudier en particulier la classe des odonates (libellules et demoiselles) dépendantes des zones humides et présentes sur le site.

POISSONS D'EAU DOUCE

Seule l'anguille marbrée [*Anguilla marmorata*] est signalée (Benson 1960) comme remontant la Mro oua Ourouveni puis Haoutoungou depuis la mangrove de Tsingoni, jusqu'au lac Karihani. On peut se demander si c'est encore actuellement le cas, l'ouvrage en béton construit à l'exutoire empêchant peut être cette migration.

Des investigations complémentaires seraient nécessaires concernant les éventuels poissons vivant dans le lac, mais celles-ci n'ont pour le moment pas pu être réalisées par nos soins, le lac étant encore complètement asséché à l'heure où nous rédigeons ce rapport.

322 - Espèces remarquables et spectaculaires

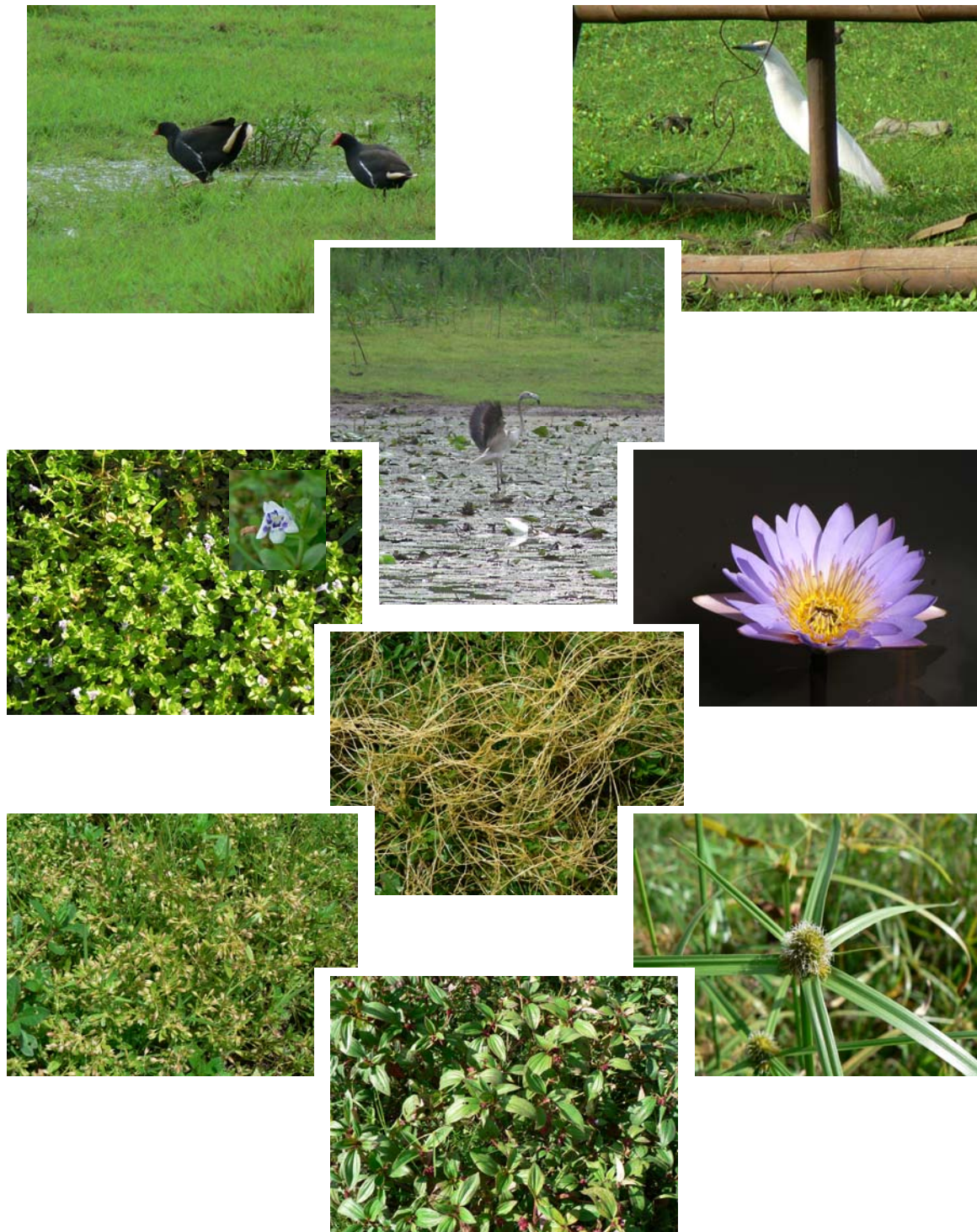


Figure 12 Espèces remarquables

De haut en bas et de gauche à droite: Poule d'eau, Crabier blanc, Flamand rose juvénile, *Lindernia rotundifolia*, *Nymphaea nouchali*, *Cuscuta australis*, *Glinus oppositifolius*, *Kylinga elata*, *Tristema virusanum*

33 - Facteurs déterminants conditionnant l'évolution de l'écosystème

331 - Facteurs naturels des dynamiques végétales

Le principal facteur agissant sur les dynamiques végétales de Karihani est bien entendu le niveau d'eau du lac.

En effet la structure des prairies hygrophiles et la dominance des espèces en fonction des niveaux d'exondation des berges, varient, non seulement en fonction de la topographie du site mais également en fonction de la période de l'année et donc du remplissage du lac. Pour exemple, nous citerons la prairie pionnière à *Leersia perrieri*, qui colonise le niveau le plus bas des berges quand le lac est en eaux, mais dont la répartition sur le site s'étend jusqu'au fond de la cuvette quand le lac est asséché. Il en est de même pour tous les types de peuplements directement liés à l'habitat humide dulçaquicole que constitue le lac Karihani.

332 - Facteurs artificiels

Le pâturage des zébus semble nécessaire sur le site car il maintient l'originalité des peuplements végétaux et empêche l'invasion des prairies hygrophiles par les pestes végétales de la zone (essentiellement vigne maronne présente en ourlets sur les rives du lac).

Les apports de nitrates par les déjections des zébus, favorisent certaines espèces (marqueurs nitrophiles). On remarque d'ailleurs, lorsque le lac est asséché, que les zones les plus pâturées et les plus piétinées par les zébus, c'est à dire celles où les concentrations en déjections sont les plus fortes, semblent être colonisées préférentiellement par *Glinus oppositifolius*, puis par *Leersia perrieri*.

Les cultures pratiquées sur les flancs de la cuvette de Karihani vont déterminer également l'évolution de cet écosystème particulier. En effet :

- L'érosion des terres, provoquée par ces cultures pratiquées sur des pentes, déterminera les apports terrigènes au fond de la cuvette et par conséquent, les peuplements végétaux associés au lac. Par exemple les parvo-roselières sont des habitats d'atterrissements, c'est à dire qu'elles fixent les limons et apports des ruissellements. Une modification de ces apports peut alors avoir des conséquences, positives ou négatives, sur l'évolution de ce type d'habitat.
- Le déboisement lié à l'extension des cultures vivrières, diminuera l'infiltration des eaux de pluie et donc la recharge des éventuelles nappes liées à l'alimentation du lac Karihani. Maoulida Mchangama, du service environnement et patrimoine naturel, nous faisait remarquer que les périodes d'assèchement du lac étaient plus fréquentes depuis que la zone avait été plantée d'ylang et de cannelle par la Bambao.

34 - Qualités paysagères

341 – Notoriété

Le site de Karihani est peu connu malgré le fait qu'il soit le seul lac d'eau douce (temporaire) de Mayotte. Le Lac de cratère Dziani Dzaha en Petite Terre bénéficie d'une bien plus grande notoriété. Le site à l'écart des routes et sentiers touristiques n'est pas indiqué et n'est connu que d'une poignée d'initiés, amateurs d'ornithologie pour la plupart. Ce site fait l'objet d'une description assez détaillée, avec des photos, dans l'ouvrage « La faune terrestre de Mayotte » du MRAC.

342 - Unités paysagères et ambiances (voir figure n°13)

Les deux principales unités paysagères du site sont :

- le lac (lorsqu'il est plein) ou la prairie (lorsqu'il est vide) qui occupent le fond de la cuvette,
- les versants entourant le lac qui sont typiques des espaces agroforestiers de l'île.

Il résulte de ces deux unités deux ambiances opposées. D'un côté un espace ouvert, où la vue porte loin et où rien (à l'exception des clôtures lorsque le lac est à sec) ne dépasse, et un espace plus fermé avec une végétation assez dense où le regard butte rapidement sur des obstacles.

De par sa position topographique, le site est un peu replié sur lui-même et c'est un sentiment d'isolement qui prédomine lorsque l'on se trouve aux abords du lac.

De fait le site est à l'écart de toute construction ou infrastructure, ce qui conforte ce côté « espace naturel protégé ».

343 - Perception interne et externe

Le site est visible principalement de ses abords immédiats. Il n'existe pas de relief suffisamment proche qui permette d'avoir une vue d'ensemble du site depuis un point extérieur.

344 - Points focaux éléments forts

Le point fort du site est le lac qui, s'ajoutant à un certain isolement, conforte le sentiment de sérénité qui prédomine sur place.

Le point noir du site (bien qu'il faille relativiser cette appréciation) est la clôture centrale du lac qui le coupe en deux et fait un peu « tâche » dans ce paysage. Cette présence rappelle néanmoins que le site n'est pas vierge de toutes interventions humaines mais que son paysage résulte en grande partie des activités agricoles qui s'y opèrent depuis plusieurs décennies. Cette clôture facilite également l'observation des nombreux oiseaux lorsque le lac est plein.



Figure 13 : Vues du site à différentes périodes de l'année (Photos R. ROLLAND DAF)

4 - CARACTERISTIQUES CULTURELLES ET SOCIO-ECONOMIQUES

Une rencontre a été organisée avec les utilisateurs du site le 15/12/2005, afin de définir :

- Les utilisations actuelles et antérieures du site
- Les mesures à mettre en place pour intégrer ces utilisateurs à la gestion du site, notamment les clôtures qui nuisent à l'aspect et à la vocation naturelle du site.

41 Utilisations humaines actuelles sur le site

411 Agriculture

Actuellement, 3 utilisateurs principaux du site ont été recensés par le CELRL. Ces personnes occupent le lac et ses abords à des fins agricoles, comme zone de pâturage et d'abreuvement pour leurs troupeaux de zébus.

Il s'agit de :

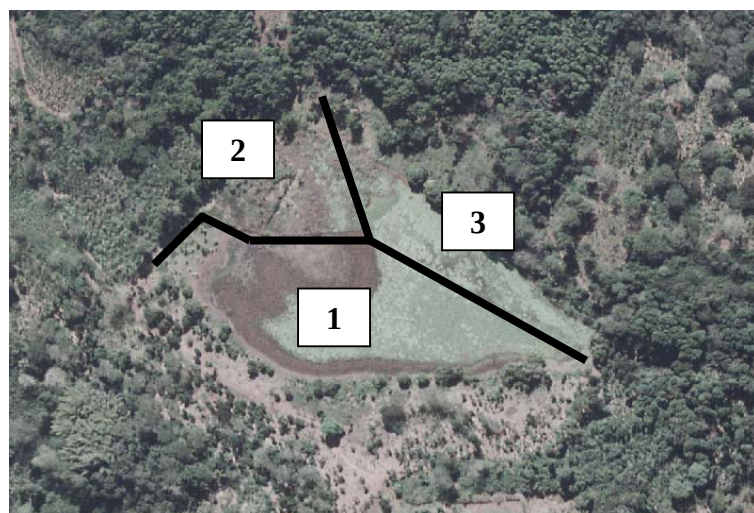
M. Hamidou ANOUAR : 20 zébus sur site.

Présent ici depuis plus de 15 ans, après avoir pratiqué quelques cultures vivrières sur le site (bananiers) il ne pratique plus aujourd'hui que l'élevage de ses zébus et le prélèvement de fourrage (essentiellement de l'avocat marron) sur les pentes de la cuvette. M Anouar effectue aussi la cueillette des fruits (Jacques, agrumes, mangues) présents dans l'agro-forêt.

M. Siaka BACAR : 15 zébus sur site. Ayant hérité de son père (qui le louait autrefois à la Bambao après l'arrêt des cultures de rentes) un terrain riverain du lac, il occupe la zone depuis 20 ans environ. Ayant autrefois cultivé le riz paddy, la canne fourragère et les bananiers sur les terrains attenants au lac, il ne se consacre plus aujourd'hui qu'à l'élevage de ses zébus, réduisant même la taille de son troupeau depuis l'acquisition du site par le CELRL.

Mme Binti ALI : 3 zébus sur site. N'est utilisatrice du site que depuis 2 ans.

MM ATTOUMANI Moussa (Tsingoni), SOUFFOU Said (Tsingoni) et un éleveur non identifié de Sada, totalisent également 8 zébus en pâturage sur le site. Malheureusement nous n'avons pu rencontrer ces personnes.



1 : Hamidou ANOUAR

2 : Siaka BACAR

3 : Binti ALI et autres éleveurs

Figure 14 : Répartition des zones de pâturage entre les éleveurs

Afin de ne pas mélanger leurs troupeaux, les 2 principaux utilisateurs ont mis en place, il y a une quinzaine d'année environ, des clôtures encore présentes aujourd'hui au fond du lac, délimitant ainsi leurs zones de pâturage respectives (Figure 14).

412 Forêt

Les versants de la cuvette du lac Karihani ont été boisés par la société BAMBAO (Maoulida MCHANGAMA DAF/SE Com.Pers), qui exploitait alors sur le site l'ylang-ylang et la cannelle. Des boisements de Tulipiers du Gabon, encore visibles sur le versant Sud Est ont été réalisés, comme dans toute la région de Combani, pour fournir du bois de feu aux usines sucrières.

Aujourd'hui ces plantations de rente sont à l'abandon et laissent peu à peu place à des pâturages et à des cultures vivrières. Les recrus forestiers à avocat marron sont nombreux sur les versants. Les feuilles d'avocat marron servent de fourrage au bétail des utilisateurs du site et le bois est utilisé comme bois de feu. Notons également la présence, lors de notre visite du 19/10/2005, d'une charbonnière (Figure 15) se trouvant sur l'emprise du terrain appartenant au CELRL.



Figure 15 : Charbonnière à proximité directe du lac

413 Chasse

Frédéric Neri du Service des eaux et forêts, dans un rapport de 1992 consacré à la nécessité de protection de ce site, plaçait en première position des menaces directes, la chasse. Malheureusement, il n'était pas précisé le type de chasse, les espèces chassées et l'importance du phénomène. Nous avons cependant trouvé, lors d'une visite sur le site en 2003, un reste de cartouche de type chevrotine, portant la marque d'une grande enseigne de sport commercialisant des articles de chasse en métropole. Des témoignages divers à l'époque faisaient état de coups de feu entendus en direction du lac, sans préciser qui pouvaient être les personnes pratiquant cette activité et les cibles visées.

Notre entretien du 15/12/2005 avec les agriculteurs présents sur le site du CELRL nous a permis de recueillir leurs témoignages sur des pratiques de chasse datant d'environ 20 ans et visant principalement le Pigeon des Comores (traditionnellement chassé à Mayotte avant son inscription comme espèce protégée) ainsi que la Grande Aigrette.

Désormais la chasse à tir est interdite à Mayotte.

414 Pêche

Aucune activité de pêche ne semble liée à ce site. Seule la présence d'anguilles (*Anguilla marmorata*) et de poissons d'une espèce indéterminée nous a été signalée par les éleveurs.

415 Fréquentation et autres loisirs

Le lac Karihani, bien qu'indiqué clairement sur la carte IGN, reste méconnu des habitants de Mayotte, natifs ou expatriés (hors habitants de la zone). Ne se trouvant sur aucun sentier de Grande Randonnée, en retrait du CCD 1 à l'abri des regards, il est souvent confondu dans les discussions

avec son homologue artificiel, la retenue collinaire de Combani, lieu de promenade dominical par excellence pour les habitants du centre de l'île.

Le site n'est donc fréquenté que par quelques visiteurs occasionnels (moins de 10 par semaine) ainsi que par quelques passionnés d'ornithologie, domaine qui constitue l'attrait principal du lac Karihani.

Signalons également l'existence de pratiques religieuses et/ou animistes traditionnelles sur le site, consistant en des prières destinées à remplir le lac. Il semble, d'après les éleveurs, que cette pratique n'ait plus cours aujourd'hui.

42 Utilisations humaines actuelles proches du site

421 Utilisation des terres et de l'eau

Elle concerne essentiellement les activités agricoles de cultures vivrières pratiquées sur les flancs de la cuvette de Karihani et dans une certaine mesure l'agroforêt que côtoient ces exploitations.

Sont donc présentes des cultures de manioc, bananes, ambrevades, ananas et songe. Bien que traditionnelles, se sont des cultures à fort pouvoir érosif, surtout lorsqu'elles sont pratiquées sur de fortes pentes comme à Karihani, et nécessitant des rotations régulières afin de recharger le sol en éléments nutritifs, notamment azote. Ces cultures sont pratiquées dans la cuvette de Karihani par défrichement des zones boisées.

L'agro-forêt, essentiellement présente sur le flanc sud-ouest de la cuvette, est classiquement composée de manguiers et d'avocat marron auxquels s'ajoutent des agrumes, des jacquiers, des kapokiers ainsi qu'un ancien boisement de tulipiers du Gabon, dans la partie sud.

L'exploitation faite de ce milieu consiste surtout à prélever du fourrage pour les bovins (avocat marron et *Flugea virosa*) et à cueillir les fruits. Des prélèvements de bois à charbonner ont cependant été effectués récemment (voir chapitre 412 Forêt).

422 Urbanisation

La vocation naturelle des sites du CELRL interdit tout projet d'urbanisation.

Une demande a bien été effectuée en janvier 2002 par M. SAID Hamidou, pour l'aménagement de gîtes ruraux sur les terrains du Conservatoire, à laquelle la direction du CELRL n'a pu donner de suite favorable.

423 Zonage et aménagement du territoire

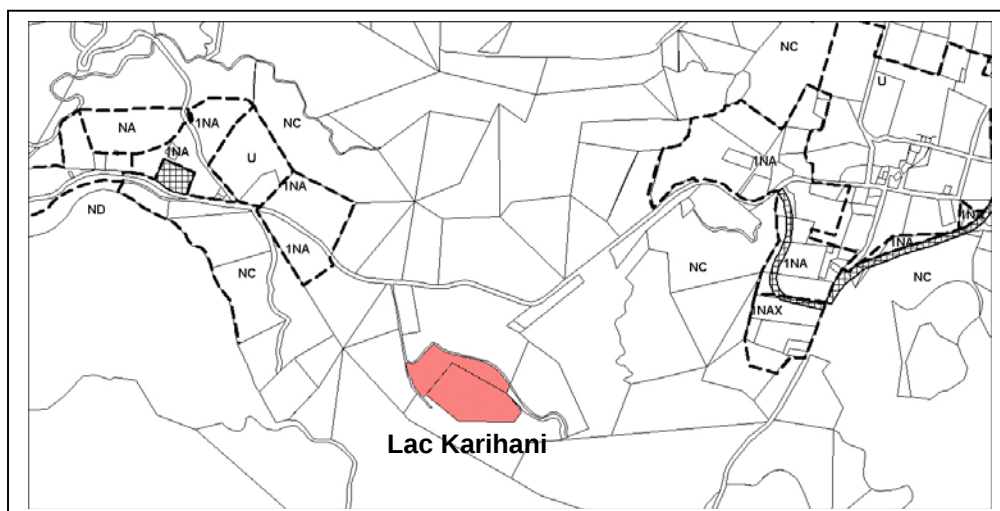


Figure 16 : Extrait de la carte communale de Tsingoni (en rouge terrains du CELRL)

Les terrains du lac Karihani se trouvent entre 2 zones d'urbanisation, les villages de Tsingoni (à l'ouest) et Combani (à l'est). D'après la carte communale de Tsingoni (Figure 16) les parcelles comprises entre ces deux agglomérations sont considérées comme zones agricoles non constructibles (zone NC). Il s'agit d'une zone de richesses naturelles à protéger en raison notamment de la valeur agricole des terres et de la richesse du sol et du sous-sol.

Les constructions y sont interdites excepté :

- L'extension des constructions existantes dans la limite du doublement de la S.H.O.N
- Les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics
- Les bâtiments d'exploitation agricole
- Les décharges ou installations de traitement des ordures ménagères

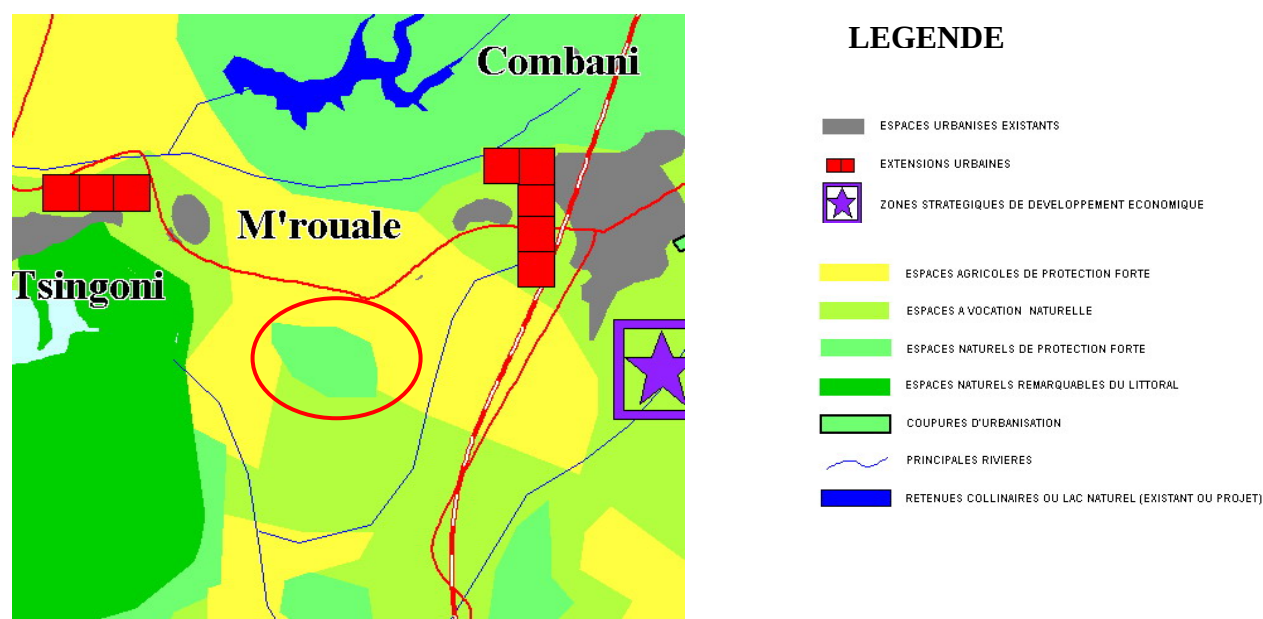


Figure 17 : Extrait du SRADT, Zone Combani-Tsingoni

Le SRADT (Figure 17) confirme le zonage de la carte communale et place les terrains du lac en lui-même au sein d'une zone d'espaces naturels à protection forte. Les terrains adjacents sont inclus soit dans des espaces à vocation naturelle, au sud du lac, soit dans des espaces agricoles de protection forte, au nord.

43 Utilisations humaines antérieures

La cuvette de Karihani, comme plus largement le plateau de Combani, a depuis longtemps été le siège d'activités agricoles, vivrières, de rentes ou encore d'élevage.

Autrefois propriété de la société Bambao, qui avait obtenu de l'administration la concession des terrains attenants au lac, la zone fut exploitée par des cultures de rentes, ylang-ylang et cannelle, plantés sur les versants de la cuvette. Les reliques de ces cultures sont encore visibles, principalement sur le flanc nord-est de la dépression. Des plantations de Tulipiers du Gabon, utilisé à l'époque comme bois de chauffe pour les distilleries et les sucreries, sont également visibles côté exutoire du lac.

Il y a environ 30 ans, lors de l'abandon de ce type de cultures par la Bambao, la mise en valeur de ces terrains a été transférée à des agriculteurs de la zone, soit par vente soit par location des terres.

Les agriculteurs de l'époque y ont pratiqué des cultures vivrières communes comme le riz pluvial, la canne fourragère, les bananiers.

Aujourd'hui, ces derniers ne pratiquent plus que l'élevage sur le site, mais de nouvelles parcelles ont récemment été ouvertes sur les secteurs boisés de la cuvette.

Bibliographie

LOUETTE M. (éd 1999) La faune terrestre de Mayotte. *Annls Mus.r.Afr.Cent (Sc.Zool.)* 284 :1-248

BOULLET V. et Al (2005) Aperçu préliminaire de la végétation et des paysages végétaux de Mayotte/Biodiversité et évaluation Patrimoniale - Contribution à la mise en œuvre de l'inventaire ZNIEFF à Mayotte.

ROCAMORA G. (2004) Les oiseaux des espaces naturels de Mayotte. Rapport DAF/SEF Collectivité de Mayotte.

FRIEDMAN F. (1994) Flore des Seychelles Dicotylédones. ORSTON Ed.

NERI F. (1992) Le Dziani Karehni, principaux intérêts et nécessité de sa protection. Rapport DAF/SEF.

Plan de Gestion du Lagon de Mayotte (Anonyme 2002), volet 4 : Appui au classement RAMSAR de certaines zones humides

ANNEXES

Annexe n°1

Arrêté préfectoral de transfert de gestion

REÇU

23 OCT. 1997

JK
DEF

REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MAYOTTE
REPRESENTATION DU GOUVERNEMENT

Liberté - Egalité - Fraternité

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
SERVICE DES DOMAINES

ARRETE N° 78/SG/DSF

Portant affectation au Conservatoire de
l'Espace Littoral et des Rivages
Lacustres d'un terrain domanial d'une
superficie de 4ha 19a 80ca sis à Kariani
Commune de TSINGONI.

Le Préfet, Représentant du Gouvernement à Mayotte,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi N° 76-1212 du 24 décembre 1976 relative à l'organisation de la
Collectivité Territoriale de Mayotte, modifiée par la loi N° 79-1113 du 22 décembre 1979 ;

Vu le décret du 27 janvier 1996 de Monsieur le Président de la
République nommant Monsieur Philippe BOISADAM, Préfet, Représentant du
Gouvernement à Mayotte ;

Vu l'arrêté N° 76/SG du 13 février 1997 portant délégation de signature à
Monsieur Maurice MICHAUD, Secrétaire Général de la Représentation du Gouvernement
à Mayotte ;

Vu l'arrêté du 8 avril 1911 fixant les règles relatives à la conservation,
l'utilisation et la police du Domaine Public ;

Vu le décret du 28 Septembre 1926 réglementant le Domaine et les
arrêtés d'application du 12 août 1927 ;

Vu la circulaire du 6 septembre 1932 relative à la gestion du domaine
privé, non forestier, ni minier de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n° 92-1139 du 12 octobre 1992 relative au code du
Domaine de l'Etat et des collectivités publiques applicable dans la Collectivité Territoriale
de Mayotte et notamment ses articles L 213-1 et L 213-2 ;

Vu la demande en date du 11 août 1997 déposé par le Conservatoire de
l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ;

Vu l'avis favorable de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt ;

Sur proposition du Secrétaire Général ;

ARRETE

Article 1er : Est transférée en gestion au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres une parcelle de terrain domanial d'une contenance de 4ha 19a 80ca, sise à Kariani, Commune de TSINGONI.

Article 2 : La parcelle objet du présent arrêté est délimitée comme suit :

- au Nord : T. 2856
- à l'Est : T. 1757
- à l'Ouest : T. 2856 et T. 1600
- au Sud : T. 1600

Telle au surplus qu'elle figure sur le plan ci-annexé.

Article 3 : Origine de la propriété :

La parcelle affectée appartient à la Collectivité Territoriale - Domaine Public Lacustre (article L 118-2 de l'ordonnance n° 92-1139 du 12 octobre 1992).

Article 4 : Le service affectataire provoquera l'immatriculation du terrain susvisé dans l'année suivant l'affectation.

Article 5 : Le Secrétaire Général, le Directeur des Services Fiscaux et le Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Dzaoudzi, le 20 OCT. 1997

Le Préfet,
Représentant du Gouvernement
Le Sous-Préfet, Secrétaire Général



Maurice MICHAUD

AMPLIATIONS :

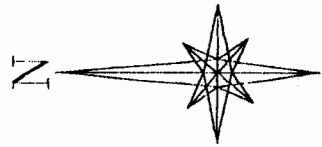
- Secrétaire Général
- Domaines
- Service Topographique
- RAA
- Direction de l'Agriculture (S.E.F.)
- Conservatoire

POUR AMPLIATION

A handwritten signature in black ink, written over the "POUR AMPLIATION" stamp.

KARIANI
T 2856
ZOUBERT ADINANI
TSINGONI

Echelle : 1 / 1000



	X	Y
Borne 1	512 787.75	8 585 751.20
Borne 2	512 982.05	8 585 645.07
Borne 3	513 034.17	8 585 583.48
Borne 4	513 030.85	8 585 577.01
Borne 5	513 005.28	8 585 544.74
Borne 6	512 805.81	8 585 543.74
Borne 7	512 693.37	8 585 635.29

8 585 700 +

Surface acquise 41 980 m²

BABOU

RIZIKI II
T 1757

Borne 2 SAID ALI MOHAMED
SADA

LAC KARIANI

8 585 600 +

VU POUR ETRE ANNEXE
A L'ARRÊTÉ Du 20 octobre 1997
no 78/56/DSF
[Signature]

Borne 3
Borne 4

KARIANI

T 1600

SAINDOU OUSSOUFY
CHICONI

Borne 5

Borne 6

512 900

512 800

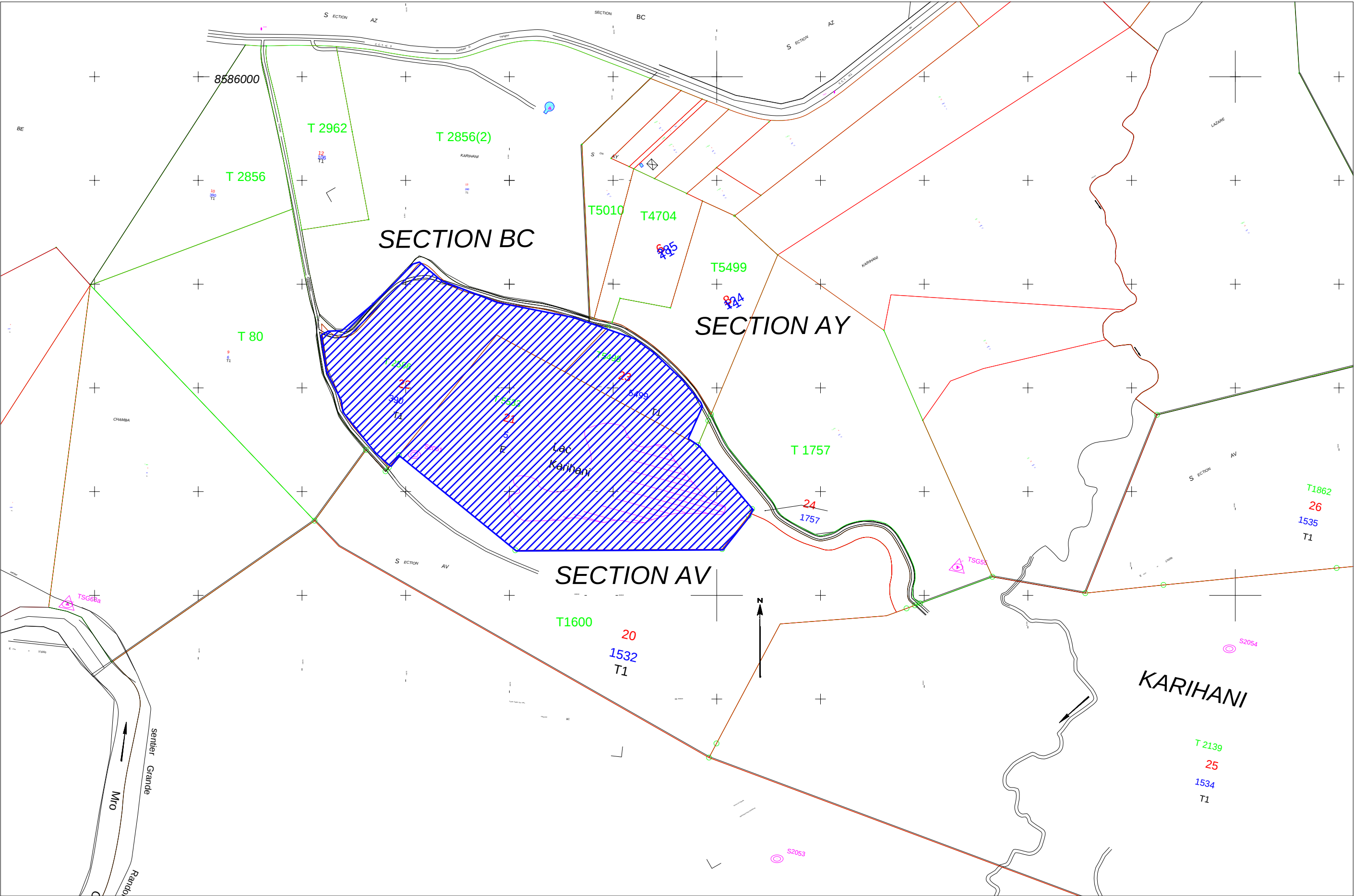
513 000

Annexe n°2

Extrait du plan cadastral

Extrait du cadastre de TSINGONI

Echelle : 1/3500



DZIANI KAREHANI - Statuts fonciers -

vers Combanì

Vers Tsingoni

CCT 1

8585.9 + 512.3

8585.5 + 512.3

+ 513.4

8585.5

85855

LEGENDE

Transfert de gestion au CELRL :

Lac 4 ha 19 a 80 ca

Domaine privé du CELRL : 2 ha 88 a 18 ca

Total des terrains du CELRL : 7 ha 07 a 98 ca

 Domănia : 3 ha 82 a 00 ca

Propriété privée titrée : 25 ha 27 a 86 ca



0 100 200 m

Les amorces sont celles du quadrillage kilométrique U.T.M.

Annexe n°3

Pièces relatives à la construction du déversoir de crue

REÇU
23 FEV. 1998

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

M. le Directeur de l'Agriculture
et de la Forêt de Mayotte
Service « Loi sur l'eau »
BP 103
97600 MAMOUDZOU

OBJET : Déclaration au titre de la loi sur l'eau
Article 10 de la loi n°92-3

Rochefort, le 16 février 1998

DEMANDEUR : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
Corderie Royale - BP 137
17300 ROCHEFORT CEDEX

RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE : 2.7.0

« Création d'étangs ou de plan d'eau, la superficie étant :
2°) supérieure à 2000 m², mais inférieure ou égale à 3 ha ».

PROJET : Réhabilitation du verrou naturel détruit par les agriculteurs durant les années précédentes.

Remise en eau du lac Dziani Karéhani pour une superficie de 4.000 m² maximum.

Déversoir de crue calé à la cote +75 m IGN.

EXPOSE DES MOTIFS : A la suite du programme d'acquisition du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) à Mayotte, le site du Dziani Karéhani est maintenant géré par notre organisme. De ce fait, ce lac naturel étant le seul point d'eau douce de l'île, il est très important de préserver ce site. Les agriculteurs ayant, pour gagner des terres cultivables, détérioré le verrou naturel, le niveau du lac a été pratiquement réduit à zéro. Les travaux soumis à la présente déclaration consistent essentiellement à remettre en l'état le niveau du lac. Pour se faire, une petite digue en terre compactée sera édifiée sur l'emplacement du verrou naturel détruit. Un déversoir de crue sera aménagé dans la digue et la partie aval de cette partie de l'ouvrage sera protégée par des pierres maçonnées.

TÉLÉPHONE 46.84.72.50

CORDERIE ROYALE BP 137

17306 ROCHEFORT CEDEX

TÉLÉCOPIE 46.87.22.14

DIMENSIONS DE L'OUVRAGE :

Digue :

Longueur en crête : 26,40 ml

largeur en pied : 6,00 ml maximum

Hauteur maxi.: 2,00 ml

largeur en crête : 1,30 ml

Déversoir : largeur : 1,90 ml

hauteur : 1,00 ml

revanche : 1,00 ml

Matériaux : digue : terre compactée

déversoir : béton à 350 kg/m³ et pierres maçonnées

INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Au regard de la loi n°92-3 sur l'eau, il n'y aura pas d'incidence néfaste. En effet, actuellement le talweg qui sert d'exutoire en cas de crue est dépourvu de toute trace de vie piscicole ou halieutique. Ce « cours d'eau » est temporaire et le dernier étiage très sévère n'a pas permis de voir de l'eau transiter par cet exutoire depuis pratiquement un an.

Par contre, la remise en eau du lac dans des conditions semblables à celles des années 1980 devrait permettre la réinstallation de la faune et de la flore spécifiques de cette zone. Il n'est pas prévu de vidange périodique.

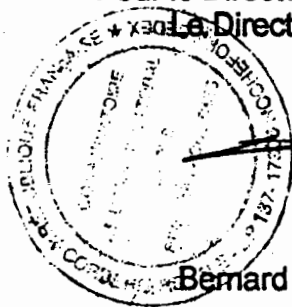
Par rapport aux droits des tiers, les travaux envisagés ne priveront pas d'eau des riverains situés à l'aval. Il n'y a aucun pompage ou prise d'eau à l'aval du lac. La remise en état prévue ne noiera pas de terrain n'appartenant pas au CELRL. Il n'y a aucune menace sur des habitations ou des populations situées en aval de l'ouvrage. En effet, TSINGONI est situé à l'amont de la digue à une distance de 1,5 km et à une altitude de 95 m. MROWALE est également situé à l'amont à une distance de 1 km et à une altitude de 122 m.

CONCLUSION : Le site de Dziani Karéhani, une fois réhabilité, permettra de conserver un patrimoine unique à Mayotte tout en permettant un accueil dirigé de la population et/ou des touristes. Des études sur l'avifaune sont envisagées pour parfaire les connaissances de ce site. La gestion par le CELRL assure une pérennité des aménagements et de la conservation du site sans porter atteinte à l'environnement.

Le Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral
et des Rivages Lacustres

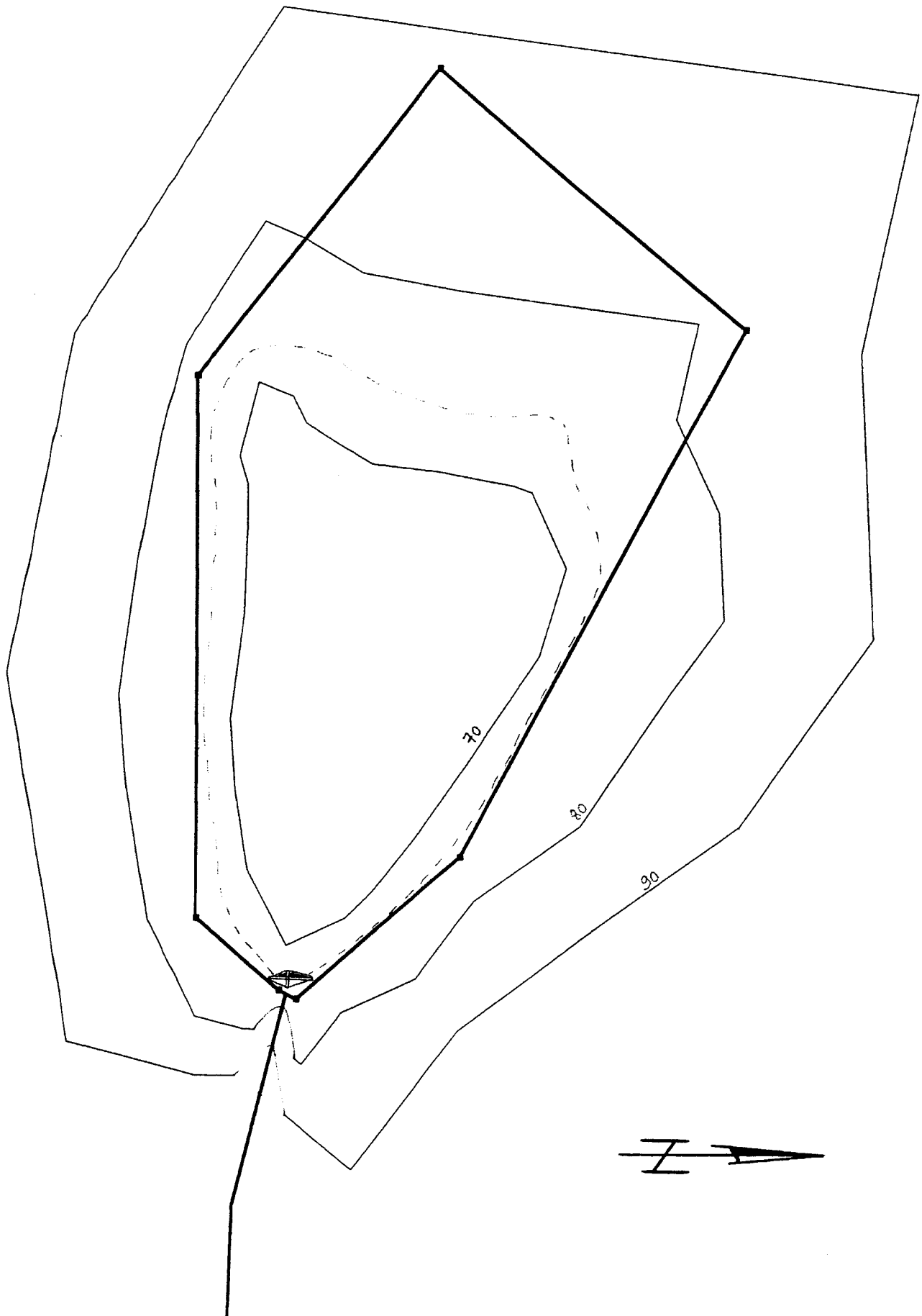
Pour le Directeur et par délégation

Le Directeur Adjoint

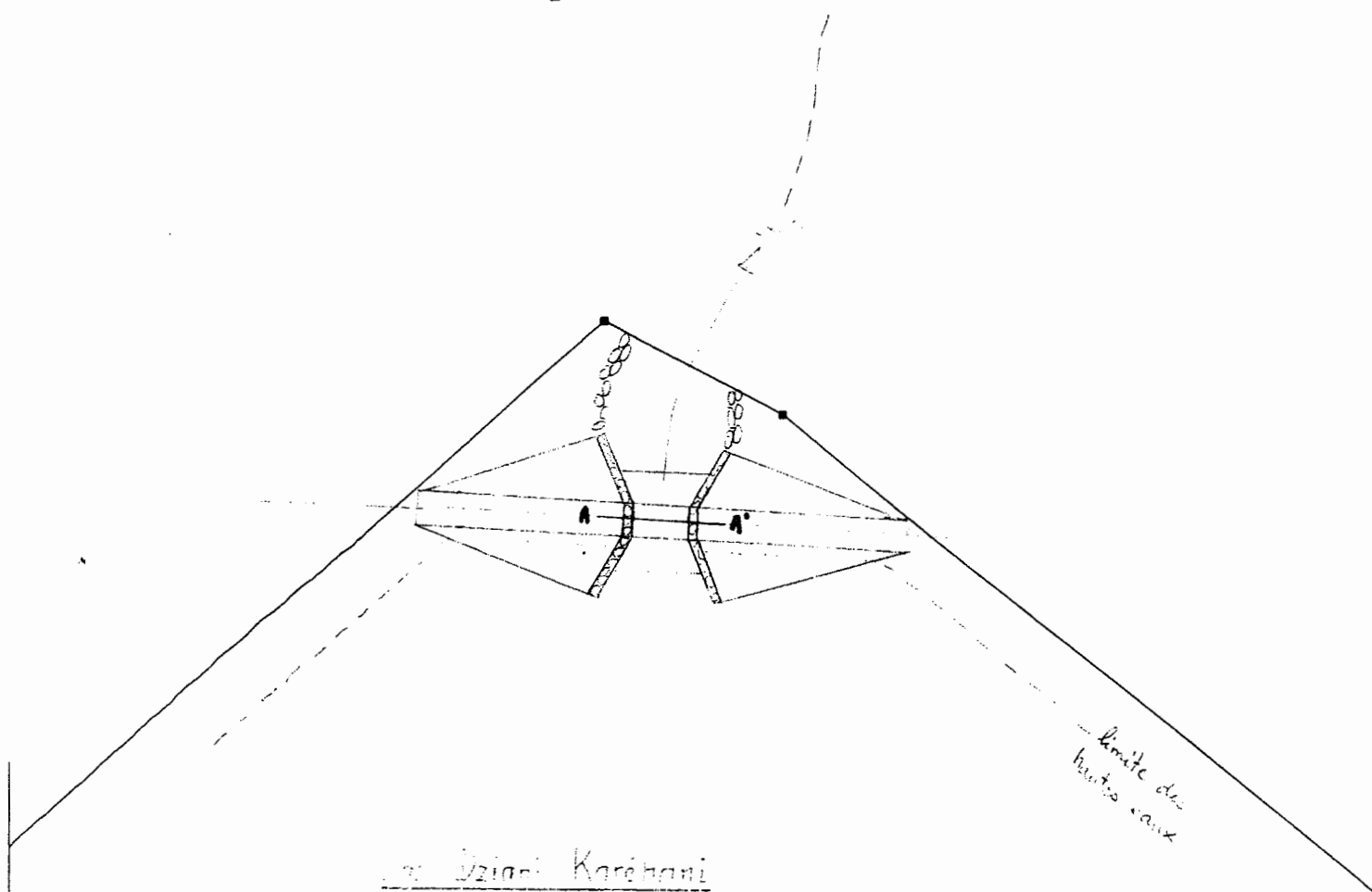
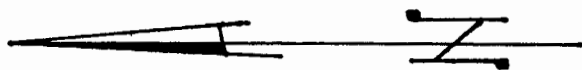


Bernard GERARD

Parcelle gérée par le CELRL



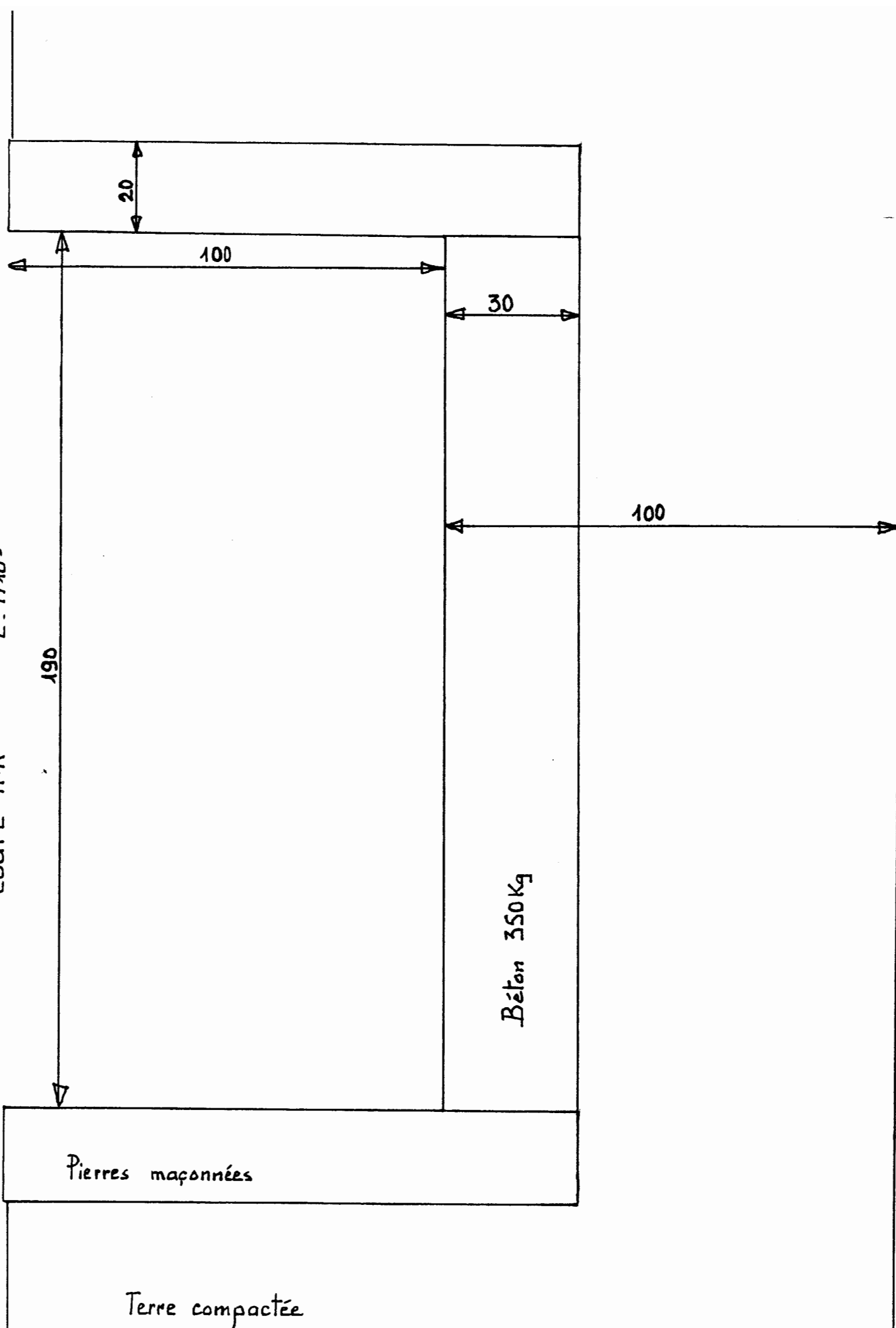
E: 1/2000^m



La Dziani Karakuni

E: 1/10^{ème}

COUPE A-A



Passamainti le, 14 Novembre 1997

A

Conservatoire de l'espace littoral
et des rivages lacustres
B.P.137
17306 ROCHEFORT

Ref: 97dv0062

Objet: Devis, Barrage (mini) retenue collinaire)Lieu des travaux: Lac KAREHANI _ COMBANI

Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le devis cité en objet,

DEVIS :

DESIGNATION	QTE	PRIX UNIT	PRIX TL
Terrassement terrain : Pour mise en place gabion			7 000,00 F
Remplissage gabions pleines de blocage	20 m3	900,00 F le m3	18 000,00 F
Apport terre végétale	80 m3	150,00 F le m3	12 000,00 F
Mise en place terre végétale (compactage + arrosage)	80 m3	120,00 F le m3	9 600,00 F
pose grillage : Pour le maintien du talus	170 m²	50,00 F le m²	8 500,00 F
Plantation sur talus			6 000,00 F
Fabrication déversoir			4 500,00 F
MONTANT TOTAL			64 600,00 F

Le coût total forfaitaire -comprenant toutes prestations sera de

64 600,00 F

soit, Soixante quatre mille six cent francs.

Cette offre est valable trois mois à compter du 05 Novembre 1997

Les travaux seront exécutés dès réception par mes soins de votre lettre de commande

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations respectueuses.

Annexe n°4

Liste des espèces végétales inventoriées

Inventaire floristique du Lac Karehani

Famille	Genre	Espèce	Nom Vernaculaire	Statut	Forme Végétative
Polygonaceae	<i>Polygonum</i>	<i>senegalense</i>	Fonha	Indigène	Herbacée
Convolvulaceae	<i>Cuscuta</i>	<i>australis</i>		Indigène	Herbacée/parasite
Poaceae	<i>Leersia</i>	<i>perrieri</i>		Indigène	Herbacée
Nymphaeaceae	<i>Nymphaea</i>	<i>nouchali var zanzibariensis</i>	Ramanzaka be	Indigène	Herbacée aquatique
Scrophulariaceae	<i>Lindernia</i>	<i>rotundifolia</i>		Indigène	Herbacée
Amaranthaceae	<i>Alternanthera</i>	<i>sessilis</i>		Indigène	Herbacée
Cyperaceae	<i>Fimbristylis</i>	<i>dichotoma</i>		Indigène	Herbacée
Molluginaceae	<i>Glinus</i>	<i>oppositifolius</i>		Indigène	Herbacée
Cyperaceae	<i>Killinga</i>	<i>elata</i>	Ndrawe	Indigène	Herbacée
Melastomataceae	<i>Tristemma</i>	<i>mauritanum</i>	Soman zaza	Indigène	Herbacée
Rubiaceae	<i>Oldenlandia</i>	<i>goreensis var goreensis</i>		Indigène	Herbacée
Scrophulariaceae	<i>Scoparia</i>	<i>dulcis</i>	Famafama vasaha	Indigène	Herbacée
Annonaceae	<i>Cananga</i>	<i>odorata</i>	Ylang ylang	Introduit/Cultivé	Arbre
Boraginaceae	<i>Heliotropium</i>	<i>indicum</i>	Herbe papillion	Indigène	Herbacée
Lauraceae	<i>Cinamomum</i>	<i>verum</i>	Cannelle	Introduit/Cultivé	Arbre
Lauraceae	<i>Litsea</i>	<i>glutinosa</i>	Avocat marron	Introduit/Envahissant	Arbre
Araceae	<i>Amorphophallus</i>	<i>paenifolius</i>		Indigène	Herbaceae
Rosaceae	<i>Rubus</i>	<i>alceifolius</i>	Vigne marronne	Introduit/Envahissant	Arbuste
Mimosoideae	<i>Mimosa</i>	<i>pudica</i>	sensitive	Indigène	Herbacée